

L'UNION ET LA NATIONALITÉ.

L'Avenir, en voyant notre article en réponse au sien sur l'Union et la Nationalité, s'exprime ainsi, dans sa feuille du 22 :

" Les Mélanges Religieux, etc., etc., d'hier soir contiennent une seconde édition de l'article de la Revue, bien plus mal écrite que la première, quoique revue, augmentée et corrigée. Il régnait dans tout l'article autant de mauvaise foi que l'on puisse en désirer. L'éditeur s'efforce de nous imputer des idées de révolution afin de répandre, s'il était possible, la terreur dans nos paisibles compagnes et de nous perdre aux yeux du peuple canadien. Nos lecteurs sauront à quoi s'en tenir là-dessus. Quand nous aurons examiné l'article en question, nous répondrons probablement quelques mots."

Nous laissons notre confrère croire que notre article est mal écrit, encore plus mal que celui de la Revue; cela ne nous inquiète nullement. Pour la mauvaise foi, il ne suffit pas de nous en accuser, il faudrait encore prouver cette assertion.

Dans sa feuille d'hier, l'Avenir dit à ses lecteurs: "Nous prions nos lecteurs de s'arrêter particulièrement sur la correspondance signée 'Droits du Peuple.'" Nous nous rendons absolument solidaires des principes que l'écrivain y proclame, parce qu'ils sont ceux que nous avons toujours soutenus et que nous sommes bien déterminés à proclamer toujours. Ces principes sont justes, inébranlables. Nos confrères peuvent prendre comme venant de nous les arguments qui s'y trouvent à leur adresse. Notre correspondant nous épargne pour le moment la peine de répondre aux journalistes qui nous ont attaqués d'une manière si déloyale.

Puisqu'il en est ainsi, puisque l'Avenir est solidaire des principes du correspondant, et que ce journal nous adresse les mêmes arguments que "Droits du Peuple," il ne saurait trouver mauvais que nous considérions cette communication comme étant un article éditorial, et par là même que nous agissions en conséquence. Que dit donc l'Avenir?

Il commence par dire que le peuple se réveille, qu'il demande des réformes, et qu'il veut connaître les causes de l'Acte d'Union et ses conséquences désastreuses pour le pays. Là-dessus, l'Avenir fait de lui-même le plus bel éloge qu'il pense pouvoir faire, et puis il attaque successivement la Revue Canadienne, la Minerve, le Journal de Québec, les Mélanges Religieux, et toute la presse tory, et conclut qu'au fond de tout cela, il y a la plus infâme malice, la plus noire calomnie et la plus dangereuse des tactiques. Passant alors au mérite de la question, l'Avenir ne voit pas trop pourquoi les journaux réformistes et les journaux tories l'attaquent à propos de sa nouvelle politique. Selon lui, c'est là un fait "incompréhensible et qui surpasse l'imagination." Il s'adresse donc à la "Revue, aux Mélanges et à ses confrères," et essaie de leur présenter un avenir sombre en tentant de leur faire croire que leur manière d'agir en ce moment n'est propre qu'à procurer l'asservissement du peuple.

Comme on le voit, notre confrère persiste dans sa doctrine. Rien ne saurait réussir auprès de lui. La religion, la patrie, l'égalité, la concorde, la fraternité, tout cela n'a aucune signification à ses yeux; il n'envisage que le rappel; voilà son dieu du jour. Nous regrettons sincèrement cette détermination. Le peuple ne saurait non plus manquer de le déplorer; car il est toujours pénible pour un pays de voir une partie de ses citoyens se séparer de lui, se séparer de leurs compatriotes, pour former un camp à eux-mêmes, et tenter de le régénérer par le moyen le plus imprudent, le moins opportun et le plus dangereux possible. Néanmoins notre devoir est rempli; nous avons conjuré notre confrère au nom de tout ce qui existe de plus respectable et de plus sacré de revenir travailler à la grande cause du pays et le sauver en conservant dans les rangs de ses citoyens l'union et la fraternité. L'Avenir refuse. Reste au pays à juger.

Il ne s'agit pas ici en effet de l'affaire d'un parti ou de l'affaire d'un moment. C'est la destinée du pays qui est en jeu; le peuple canadien ne saurait donc être indifférent à un pareil débat. C'est à lui à dire s'il entend que le ministère du jour se retire, s'il entend lui ôter sa confiance et son appui, et s'il croit que nos ministres ont eu ce fair trial que tout le monde était convenu de leur accorder. Et cette convention, qui donc l'a refusée? Personne; pas même M. Papineau qui pourtant avait n'avoir aucune confiance dans la forme actuelle du gouvernement, mais qui désirait qu'un coup d'essai lui fût donné franchement et sans arrière-pensée. Eh bien! que fait l'Avenir aujourd'hui? Il attaque la base même du gouvernement, il veut ôter aux ministres le moyen de procurer au pays les grandes mesures de réformes et de progrès qu'il demande à grands cris et qu'ils lui préparent avec application, joie et confiance; il veut dès son début le renverser pour le jeter avec lui, et tout le pays avec eux, dans une agitation dont on ne saurait calculer la durée et dont on ne peut prévoir les différentes phases. Car le passé (qu'on nous permettra bien de consulter), le passé est là pour nous instruire. Il nous montre à l'étranger une nation de huit à neuf millions d'hommes, qui depuis bientôt cinquante ans demandent la mesure que l'Avenir propose de demander; et cette nation depuis cinquante ans ne l'a pas encore obtenue. Et où en est-elle à l'heure qu'il est? La fièvre, la maladie, le brigandage, la pauvreté, la famine, l'anarchie, la guerre civile; voilà son partage dans une seule année; l'an dernier, elle a vu périr 800,000 de ses enfants. Et qu'avons-nous besoin d'aller chercher par-delà les mers? Le Canada ne nous offre-t-il pas aussi d'utiles et de solennels enseignements? Ne nous redit-il pas les tristes, les déchirants événements qui ont ensanglanté et couvert pour nous d'un voile lugubre les malheureuses années 1837 et 1838? Est-il donc besoin de raconter ces scènes déplorables, et d'indiquer quelles en furent les causes? Oh! non; ce tableau est trop déchirant pour le retracer. Qu'il suffise de se les rappeler en soi-même, et de se demander si, en conscience et en citoyen, nous voudrions voir se renouveler pareils excès. Nous le demandons à l'Avenir lui-même; qu'a-t-il à nous répondre?... Eh bien! où nous conduirait sa doctrine actuelle? Cela n'est pas douteux. Car qui veut la fin veut les moyens. Or, vouloir le rappel immédiat de l'Union, c'est vouloir ce que ne veut pas le pays tout entier. Vouloir le rappel immédiat de l'Union, c'est refuser la libre navigation du St. Laurent, c'est refuser la réforme des postes et des douanes, c'est refuser la réforme des lois d'éducation, de municipalités, etc. etc; en un mot, c'est refuser ce que nous tenons déjà. Vouloir le rappel immédiat de l'Union, c'est échanger notre état de prospérité, d'activité, de richesse et de bonheur, tel que nous le préparons par la concession des grandes mesures de réforme et de progrès énumérés plus haut, pour nous plonger dans une agitation sans fin et une opposition systématique à toutes autres mesures, et nous engager dans une longue suite d'années de misères, de tourments et de troubles sans nombre. Néanmoins que le pays choisisse; à lui à décider. S'il préfère le sort que lui prépare la doctrine de l'Avenir, si elle lui sourit, qu'il l'adopte; il aura ainsi pour cortège les misères, les privations, l'oppression et l'anarchie complète. Si, au contraire, le pays aime mieux se fier aux chefs, qui le guident et le défendent depuis

dix ans, avec tant d'énergie et de persévérance; s'il aime mieux recevoir les bienfaits que ces mêmes chefs lui promettent et lui préparent activement à l'heure qu'il est; si, en un mot, il veut être conséquent et s'attacher au principe et non pas à l'homme, qu'il attende patiemment ce que le pouvoir lui réserve; c'est ainsi seulement qu'il peut espérer et croire en un avenir heureux et prospère.

RECENSEMENT.

Nous nous sommes déjà exprimé, et un des premiers, sur l'importante question du recensement. Néanmoins comme notre confrère du J. de Québec demande à la presse de se prononcer de nouveau et de suggérer les moyens propres à rencontrer les vues de tout le monde, nous nous rendons à cette invitation, et nous n'hésitons pas à répéter que le gouvernement devrait se charger de faire faire lui-même le recensement. Cette mesure est trop importante pour qu'elle soit exposée à mille éventualités et à toutes les oppositions que peuvent lui susciter les mauvaises passions et surtout l'ignorance. Nous comprenons bien que le gouvernement ferait par là encourir des dépenses à la province, c'est chose inévitable; et nous sommes convaincu que la masse du peuple et les chambres législatives apprécieront l'urgence de l'action en cette occasion, et sanctionneront cet acte du gouvernement. Quant aux moyens à employer, nous n'entreprendons pas de les indiquer; c'est là l'affaire spéciale des ministres. Le peuple repose pleine confiance en eux, et il est sûr que la sagesse et la prudence unies à la fermeté et l'énergie seront, en ceci comme dans le reste, les guides du gouvernement.

INSTITUT CANADIEN.

On nous apprend que les élections générales et semestrielles des officiers de l'Institut Canadien auront lieu jeudi prochain, le 4 de mai.

CORRESPONDANCE DE QUEBEC.

Québec, 26 avril 1848.

M. l'Éditeur,

Depuis déjà trois semaines, l'azur de notre beau fleuve a succédé au triste aspect des glaces qui marquent ici la période toujours longue des misères du peuple et de l'entière stagnation du commerce. Les vapeurs de la Pointe-Lévi, en renouant les communications régulières entre les deux rives, ont ramené dans notre ville le mouvement et une circulation plus active. Mais ces débuts hâtifs du printemps de 1848 ne sont accompagnés d'aucun pronostic heureux de prospérité locale. La disparition du numéraire (j'appelle ainsi son excessive rareté à Québec) les défalcons nombreuses survenues dans l'industrie des bois, et surtout les grandes faillites du commerce anglais depuis 1847, sont autant de causes qui ont amené la cessation presque générale de l'escompte et l'extinction du crédit. On a donc raison de calculer sur une saison peu productive et en général sur de faibles recettes. A cela il faut ajouter le nombre restreint des constructions navales qui jusqu'à cette époque ne se sont pas élevées à plus de 20, au lieu de 40, qui seraient à peu près la moyenne des années précédentes. Aussi nos ouvriers, que l'expérience a suffisamment instruits, se sont-ils empressés de se préoccuper autant que possible contre les désastres futurs en créant une banque d'épargne, où les dépôts déjà réalisés forment un effectif assez considérable.

Cette année encore, sans doute, les visiteurs des Etats-Unis ne manqueront pas à notre bonne ville. Cette faveur que la belle saison lui procure annuellement ne tourne pas seulement au profit de ses hôteliers, elle fournit encore une occasion d'ajouter aux descriptions poétiques d'ailleurs celles des alentours pittoresques de la cité québécoise. Il n'est pas extraordinaire, à mon avis, que le génie le plus froid éprouve ici le trouble de l'inspiration poétique. Je tâcherai quelque jour de donner une esquisse des paysages qui nous avoisinent; elles serviront à ceux de vos lecteurs qui n'ont pas encore passé dans ma ville adoptive. En outre, les beautés naturelles que l'on remarque à Québec semblent reprocher l'oubli de toute amélioration à l'avantage de l'ancienne capitale du Bas-Canada. Ce délaissement affecte plus encore tout le district de Québec; mais nous en sommes arrivés à un point où la part de la justice qu'il réclame ne lui est pas déniée; il ne lui manque que de l'obtenir.

La température est variable, et les journées sont loin d'être printanières autant que le ferait désirer cette époque de la saison. L'atmosphère très froide hier était ce matin sombre et présageant de la pluie. Depuis, le soleil a réparé tout cela, et le temps est magnifique. Mais une ondée abondante ne tardera pas à effacer les derniers vestiges de l'hiver et à faciliter en tous lieux l'ensemencement du sol.

La nouvelle de la promotion de l'honorable T.C. Aylwin au banc judiciaire a surpris tout le monde, tant on s'y attendait peu, mais d'ailleurs un tel choix promet au pays un magistrat éclairé et certainement capable de la haute fonction dont il est investi. Cet éloge est important à l'endroit des nominations à la magistrature qui, sous les administrations précédentes, ne l'ont pas également mérité. Cette fois, du moins, il a été fait droit au grief si bien exprimé à ce propos par le manifeste du comité constitutionnel de la réforme et du progrès. Mais, je puis l'observer, avant le choix même d'un juge il se présentait à l'examen une question économique trop importante, selon moi, pour devoir être mise tout-à-fait en oubli. Rappelons-nous la dernière liste civile; on sait qu'elle réduit à 500 louis les appointements du juge résident des Trois-Rivières, et que cette disposition ne doit s'appliquer qu'au successeur du juge actuel de ce district. Posons maintenant, pour hypothèse, que M. Mondelet venant à remplacer M. Badard à Québec, on lui eût nommé un successeur à Trois-Rivières; ce dernier eût touché 500 louis d'émolument et pas davantage. Il en serait évidemment résulté une économie annuelle de 500 louis pour la province. L'administration, en se déterminant comme elle l'a fait, a été mue par des considérations puissantes qui n'ont pas dû lui faire perdre de vue la raison d'économie que je propose; aussi je n'entends nullement censurer la décision prise à cet égard, mais simplement remarquer un fait qui intéresse le public.

Après l'économie pratique dont on sait que le ministère s'occupe réellement, vienne une bonne loi de judicature, que cette loi puisse satisfaire pleinement au besoin que le peuple en éprouve, et ce sera bien un motif de contentement général. Cet objet sera atteint; notre ministère a eu lui-même tous les éléments propres à opérer cette œuvre désirable. J'exprime aussi l'espoir d'une réforme de la loi qui a mis en existence les cours de commissaires. Celles-ci font penser avec raison qu'il vaudrait mieux donner un tarif à l'avocat que d'exposer le public aux demi-justices de ces juridictions faute de rémunération aucune pour les hommes de loi qui ont à plaider devant elles.

Nos députés politiques ont reçu 50 louis d'indemnité

pour la dernière session de la chambre, et cette allocation un peu ronde a inspiré à M. Tachereau Duchesnay de faire une gratuité de la sienne au comté de Portneuf, ou'il représente; et cet acte de générosité, malgré la fortune de celui auquel il fait honneur, n'en est pas moins louable.

Il est vivement question depuis quelques jours d'un candidat à proposer pour cette ville en remplacement de M. Aylwin. Il y aurait, selon la réputation, nombre de candidats sur les rangs.

En premier lieu, c'est M. Dunbar Ross, avocat de sentiments libéraux, l'ami avoué de la cause canadienne et jouissant d'une popularité bien acquise. Il a souvent fait preuve de ses opinions réformatrices.

Vient ensuite M. E. Glackemeyer, notaire, praticien distingué, citoyen probe, intelligent, actif. Ces qualifications suffisent pour former un excellent député. Malheureusement M. Glackemeyer fut l'un des trois Canadiens qui, en 1834, firent partie de l'association constitutionnelle de Québec, tout hostile au parti canadien. Cette circonstance à laquelle, depuis, ce monsieur a dû attribuer sa déchéance dans la carrière publique; lui deviendrait un obstacle aujourd'hui que l'on s'en ressouviendrait encore. Tel est surtout le maréchal des hommes publics, un piedestal fragile qui, s'il vient à manquer tout-à-coup sous les pieds d'un éminent citoyen, le précipite, quelquefois sans retour, du plus haut échelon de la faveur populaire. Dernièrement M. Glackemeyer, s'adressant à la foule avec d'autres orateurs de la nuance libérale, était le bienvenu et le bien applaudi. Si cela était pour lui un retour de bonne fortune, si, par suite, il aspirait à se faire élire député, j'avoue que je ne verrais pas grande objection à ce qu'il le deviendrait. Autre temps, autres hommes, dit un proverbe; et je crois à ce proverbe.

M. Angers, dit-on, doit se présenter aussi. Ce monsieur est un avocat de talent, mais sans précédents politiques, et sa consistance n'a pas encore été mise à l'épreuve. Il serait un député capable.

Enfin M. McGuire est l'un des candidats dont je vous parle. Il est avocat, d'extraction irlandaise, et est offert en ce moment à la candidature par les électeurs irlandais de cette ville, qui assurent qu'un député de cette origine est bien ce qu'il leur faut. D'un autre côté, la section anglaise des électeurs, désirant que le commerce de Québec soit représenté dans la Chambre Législative, veut y députer un marchand, mais le nom de leur candidat ne m'est pas encore parvenu. M. McGuire est ainsi un avocat de talent et méritant l'estime.

Les partisans de ces divers candidats n'ont droit en définitive qu'à l'un des quatre ou cinq soleils qu'ils ont désignés. Il est fâcheux qu'ils ne veuillent pas s'entendre sur un fait aussi clair. Les divisions entre citoyens peuvent amener des résultats dont personne n'aurait lieu d'être content. Hier un comité d'élection s'est formé dans une maison de la rue des Forges, au faubourg St. Roch; mais il n'y avait qu'un petit nombre d'appelés, sans doute parce que peu seraient élus.

ERASME.

FAITS DIVERS.

M. DUBORD.—M. E. Dubord, qui remplaçait M. Guillet comme agent des biens des Jésuites aux Trois-Rivières, vient d'être nommé au commandement du steamer St. Pierre, qui voyagea entre Québec et la Grosse-Isle. On dit que M. Guillet sera nommé de nouveau à son ancien emploi.

SOLICITEURS-GÉNÉRAUX.—Il paraît à peu près certain qu'à l'avenir les solliciteurs généraux ne seront plus des ministres respectables. Tout le monde ne peut qu'applaudir à une pareille détermination. Mais en même temps, il pourrait bien se faire que, comme dit le J. de Québec, sans augmentation dans le nombre des ministres, il y eût un ministre de l'instruction publique et un ministre pour les postes. Nous ajoutons qu'il ne serait peut-être pas mal que l'agriculture attirât au moins une partie de l'attention d'un des ministres.

L'HON. M. AYLWIN.—Bien que la nomination de M. Aylwin n'ait pas encore paru dans la Gazette Officielle, cependant il paraît bien certain que ce monsieur est nommé juge à Québec en remplacement du juge Badard qui vient à Montréal remplacer le juge Gale qui se retire. Tout le monde doit approuver un pareil choix; il était impossible de trouver un homme plus capable de remplir les hautes et importantes fonctions qui sont le partage du juge à un homme plus capable et plus instruit que l'hon. T. C. Aylwin.

NOMINATIONS.—Louis B. Garceau, écrivain, est nommé inspecteur du revenu pour le district de Trois-Rivières; Thomas Blackburn, et P. E. McKeon, écrivains, sont nommés avocats pour le Bas-Canada Charles; Walker, écrivain, est fait arpenteur, et J. H. Goss, écrivain, arpenteur.

MARCHANDS CANADIENS.—L'Académie avait, entre autres passagers, MM. Bruyère, Lévesque, Beauvill, Gravelle et Roy, de Montréal; et MM. Noad et Tétu de Québec. Plusieurs de ces messieurs sont déjà arrivés; les autres arrivent demain.

INCENDIE A MONTRÉAL.—Avant-hier dans la matinée, le feu s'est déclaré au Pied-du-Courant dans une des maisons de M. Tait, et a consumé de 12 à 13 édifices. On nous dit qu'il y avait peu de choses d'assurées.

AUTRE INCENDIE A MONTRÉAL.—Cette nuit, vers une heure du matin, le tocsin s'est fait entendre. Un grand incendie venait de se déclarer au faubourg St. Joseph sur la rue de la Montagne. La Gazette de Montréal dit que, pour une cause ou une autre, les pompes tardèrent beaucoup à arriver. D'ailleurs le vent soufflait avec assez de force dans le moment; et en sorte que le feu s'est bientôt étendu aux maisons voisines et a détruit aussi au delà de trente maisons. L'Assurance Mutuelle y perdit, dit-on, un haut montant. On craint fort que ce sinistre ne soit le fait d'un incendiaire.

LECTURE PUBLIQUE.—Demain soir, M. L. J. A. Médée Papineau fera devant l'Institut Canadien une lecture sur la "civilisation." Comme par le passé, les dames y ont des sièges réservés.

M. BLAKE.—L'hon. W. H. Blake a prêté serment samedi dernier en qualité de solliciteur-général du H. C.

TROIS-RIVIÈRES.—Une dépêche télégraphique a annoncé ces jours derniers que M. Polette avait été élu aux Trois-Rivières par une majorité de 68 voix. Il paraît que M. Bureau s'est retiré sous proteste.

L'HON. F. HINCKS.—Nous nous réjouissons d'apprendre que M. Hincks ait été réélu sans opposition pour le comté d'Oxford.

DÉBENTURES.—Nous voyons par les journaux de Québec que M. Thomas Amiot est arrivé en cette dernière ville avec des débentures au montant de £8,000 pour les incendies.

INCENDIE A ALBANY.—Il y a eu à Albany deux grands incendies qui ont détruit de 40 à 50 maisons; la perte est estimée à plus de \$100,000.

CHEMIN DE FER.—Le Western Canadian dit que Sir A. McNab vient d'écrire à l'ingénieur du grand chemin de fer de Pouest, l'assurant que le gouvernement garantirait £600,000 pour la construction du chemin.

MEXIQUE.—Santa-Anna a quitté le Mexique et était à la Jamaïque, aux dernières nouvelles. Le traité était arrivé à Mexico; on ne savait ce qui en adviendrait.

TEXAS.—En 1847, il y a eu 126 conversions au catholicisme dans le Texas. Il y a huit ans, lorsque Mgr Audin y fut envoyé, il n'y avait que 2 prêtres; aujourd'hui il y en a 15, outre 17 églises et 49 stations au lieu de missions.

La Gazette de Sherbrooke dit que des arpenteurs sont maintenant occupés à explorer la route entre St. Hyacinthe et Melbourne.

Les directeurs des townships ont tenu une assemblée à Sherbrooke la semaine passée, à laquelle il fut déterminé de commencer les opérations de suite sur la ligne du railroai à Melbourne, bien qu'il soit impossible d'avancer beaucoup le nivellement, avant que les inspecteurs aient terminé leur exploration, qui sera finie, s'attend-on au commencement de mai.

On s'attend aussi que le Capt. Pomroy est autorisé à faire des arrangements avec les actionnaires, pour qu'il soit permis de payer les versements en ouvrage sur le chemin.

ACCIDENT.—Un jeune homme du nom de Théodore Charret, âgé de 15 ans, s'est noyé dans la rivière Jésus, vis-à-vis St. Martin, en allant à la pêche, son canot ayant chaviré. Le corps a été retrouvé.

Un individu qui avait été incarcéré depuis quelque temps est mort dans un cab quelques minutes après sa sortie de la prison.

Les remblais à faire à la route en fer de Montréal à Lechêne seront terminés cette semaine et on espère que les chars commenceront leurs voyages réguliers lundi prochain. Minerve.

ERRATUM.—Dans notre dernière feuille, dans l'article au Witness, au lieu de "comme de coutume, ou le Witness gardera le silence, ou il se servira de colonnines ou bien de faits," lisez: "Comme de coutume, ou le Witness gardera le silence, ou il se servira de colonnines au lieu de faits."

Nos abonnés de la ville qui changent de demeure sont priés de nous le faire savoir, afin de n'éprouver pas de retard dans la réception de ce journal.

Nous publierons prochainement la 4e lettre de M. O'Reilly sur la colonisation des townships.

Voir la dernière page.

NAISSANCES.

En cette ville, le 26, la dame de L. F. Bertliet, écrivain, a mis au monde une fille.

MARIAGE.

A l'Assomption, le 23 du courant, par messire Poinville; vicairie du lieu, Jos. Laurent Bérichon, écrivain, bourgeois, à Die; Marie Laberge, tous deux de l'endroit.

DÉCÈS.

À Ste. Marie de Monnoir, le 17, du courant après une courte maladie Théophile LeMay, écrivain, notaire public.

Lundi soir, après une maladie de dix-huit mois qu'elle souffrit avec la patience et la résignation d'une vraie chrétienne, Dame Lucie Décoratier, veuve de M. Hubert Weippen.

A St. Hugues, le 23 du courant, à la demeure du Dr. Desrochers, son gendre, Dame Marguerite Paradis, veuve de feu Jacques Cartier, écrivain, de St. Antoine Rivière Charleby, et mère de Messieurs Cartier, avocats. Cette vertueuse Dame était âgée de plus de 72 ans.

NOUVEL ETABLISSEMENT A VAPEUR

POUR

MOUDRE LA FLEUR ET LA FARINE D'AVOINE

MOULINS DE MONTRÉAL,

Coin de la rue St. Pierre et de la Ruelle Fortification

Anciennement la Fonderie de

MM. HEDGE & RODDEN.

AUX FERMIERS ET DÉTAILLEURS DE

CHARRONS DE FLEUR

F. SOUSSIGNE, venant de compléter un nouveau moulin à vapeur pour la fleur, ayant trois paires de moulages Françaises, avec tout l'appareil nécessaire pour mouler le froment en fleur, est prêt à recevoir des commandes pour mouler.

F. SOUSSIGNE a aussi joint à son établissement un moulin à farine d'avoine, capable de mouler la farine d'avoine de première qualité.

Les possesseurs de Grains, désirant le faire mouler trou y ont leur avantage à favoriser son établissement, vu qu'il apportera un soin particulier à produire un excellent article.

Les termes pour mouler seront modérés. Le prix du marché sera payé pour du bon blé, de l'avoine et autres grains. JOHN BIRSE.

Montréal, 17 avril 1848.

N. B. Toute espèce de grains moulus, bons pour chevaux et animaux.

THE PILOT

2nd Journal of Commerce

Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin; au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription—Cinq Piastres par année.

The Weekly Pilot,

Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, Trois Piastres par année.

W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE, Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires.

Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exécutés proprement à ce Bureau. 13 avril.